

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté portant nomination des président et membres du jury des concours de recrutement d'auditeurs de justice (session 2025)

Le ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Vu l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature et notamment son article 17 ;

Vu le décret n° 72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'École nationale de la magistrature et notamment ses articles 19, 32 et 32-6 ;

Vu l'arrêté du ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice en date du 14 janvier 2025 portant ouverture au titre de l'année 2025 de trois concours et d'un premier concours spécial pour le recrutement d'auditeurs de justice (École nationale de la nationale de la magistrature) ;

Vu les propositions formulées par le Conseil d'administration de l'École nationale de la magistrature en date du 14 mars 2025 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury des concours de recrutement d'auditeurs de justice pour la session 2025, est ainsi composé :

PRÉSIDENTE :

Mme Bernadette VAN RUYMBEKE, conseillère honoraire à la Cour de cassation ;

VICE-PRÉSIDENT :

M. Patrick GERARD, conseiller d'Etat ;

MEMBRES :

Madame Isabelle SÉRANDOUR, professeure de droit privé et sciences criminelles à l'université de Rennes ;

M. Michel PELEGRY, magistrat honoraire exerçant des fonctions juridictionnelles à la cour d'appel de Bordeaux ;

Mme Catherine DENIS, magistrat honoraire ;

Mme Nathalie PIGNON, magistrat honoraire exerçant des fonctions juridictionnelles à la cour d'appel de Bordeaux ;

M. Gaël CANDELA, vice-président chargé des fonctions de juge d'instruction au tribunal judiciaire de Lyon ;

M. Jérôme GAVAUDAN, avocat au barreau de Marseille ;

Mme Elise BORDELAIS, psychologue clinicienne ;

Mme Valérie COLOMBEL, attachée principale d'administration de l'Etat, responsable ressources humaines (e.r.) ;

M. Yves SAINT-GEOURS, ministre plénipotentiaire hors classe (e.r.).

Article 2

Dans le cas où la présidente du jury se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, elle serait remplacée par le vice-président, M. Patrick GERARD, conseiller d'Etat.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché et notifié à la directrice de l'École nationale de la magistrature qui sera chargée de son exécution.

Fait, le **24 MARS 2025**

Le ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice,
Par déléguation,
Le directeur des services judiciaires
Pascal PRACHE